



REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois
Jeudi 22 juin 2017
Bormes les mimosas

Monsieur François Arizzi – Maire de Bormes les mimosas

Accueille les participants et présente sa Commune ; laquelle vient d'être victime d'un feu la veille. M. Arizzi est inquiet pour la suite de la saison, vu la canicule.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Souhaite lors de la réunion prévue le soir même à Saint-Tropez concernant l'économie varoise et principalement les plages, axer son discours sur la partie publique des plages : les 80%.

En effet il est rarement précisé que les mairies assument la sécurité, le balisage, le nettoyage, les déchets, le pavillon bleu, la qualité des eaux de baignades, la préservation de l'environnement... les plages privées sont trop souvent mises en avant pour des sujets polémiques, alors que la plage publique, qui requiert l'attention des collectivités et soutient l'essentiel de l'avenir économique, comme l'a souligné l'étude de la CCI sur l'économie du sable, passe au second plan.

- Compte rendu de Fort Lauderdale

Monsieur Jacques Bompas –mairie du Lavandou.

Ce déplacement a permis « d'exporter » le littoral varois, en terme de croisières dont le développement est exponentiel. 8 escales sont prévues au Lavandou. La France est mal mise en valeur. Les autres pays communiquent mieux. Rapprochement intéressant entre la CCI Var et les communes du littoral via Madame Blum (CCI)

Le prochain salon se tiendra à Hambourg en septembre.

Monsieur Jacky Gros– Roquebrune sur Argens

Positif et intéressant. Contact avec la CCI

Monsieur Philippe Léonelli – Maire de Cavalaire sur mer

Très bon contact. Accueille pour la 1ere fois une croisière le 13 juillet. Déplacement utile et positif en terme de retombées.

Madame Dominique Blanc – Mairie du Castellet

La commune vit des croisières. Remercie Jacques Bompas pour son organisation parfaite et Monsieur Ceccaldi car sa parution dans Var matin de la signature de la charte entre la Commune et les commerçants dans le cadre de l'accueil des croisiéristes lui a permis d'en faire autant au Castellet.

Les élus sont en déplacement pour observer mais la promotion doit être faite de concert avec les professionnels des OT.

Souhaite qu'atout France et Var tourisme fournisse un compte rendu annuel de leur négociation avec les croisiéristes et avoir un retour des croisiéristes pour améliorer le service.

Monsieur Franck Boumendil – Mairie de Saint-Tropez

Il y a un problème de diffusion des messages laissant entendre que les commerçants à Saint-Tropez pratiquent des tarifs élevés. Saint-Tropez n'est pas positionné sur la recherche d'escaliers de « masse ».

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Demande qu'une délégation se rende au salon à Hambourg du 6 au 8 septembre prochain. Propose d'inviter les décideurs et les américains à Saint-Tropez pour faire la promotion. Pendant les Voiles serait une bonne occasion.

Monsieur Jacques Bompas –mairie du Lavandou.

Propose de signer une convention avec la CCI.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Remercie la CCI pour sa contribution auprès du Syndicat tant sur l'étude de l'économie du sable que sur le voyage à Fort Lauderdale. Cette fusion des énergies est très utile.

Monsieur Dominique Blanc – Mairie du Castellet

La charte signée entre la commune et les commerçants pourrait également être ratifiée sur la partie Est du littoral.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Problématique des submersions marines : la DDTM, via les « porter à connaissance » suggère aux Communes de tenir compte des 2m NGF.

Monsieur Patrice Amado – Mairie de Sainte Maxime

Tous ont reçu le document provenant de l'état qui met en avant le problème de la montée des eaux. Plusieurs problématiques : l'urbanisme et la superposition des couches de risques notamment avec le PPRI.

A terme cela réduira l'attractivité touristique, et l'économie.

S'interroge sur les mesures que va prendre l'Etat pour anticiper et réagir suite à cette catastrophe. L'Etat devrait investir pour protéger. Si les prévisions sont justes il n'y aura plus de tourisme ni de côte d'azur.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Les ports sont des concessions d'endigage. Pas de certitude de l'élévation de la mer. L'Etat a raison de sensibiliser les élus. Leur rôle : prendre en compte, informer et rassurer.

La loi GOT n'a pas été adoptée. Le problème est sérieux sur les plages. Si plus de sable plus de plagistes. Si les plages sont en zone « rouge », les plagistes n'auront plus la possibilité de déposer un permis donc plus la possibilité d'exercer.

Monsieur Franck Boumendil – Mairie de Saint-Tropez

A Saint-Tropez il faudra surélever les quais. Remercie l'Etat de les avoir prévenus ; maintenant il faudrait trouver des aides afin de mettre les ouvrages en sécurité. Et construire des digues sous-marines pour protéger les plages.

Monsieur Patrice Amado – Mairie de Sainte Maxime

Oui mais qui va financer ? Les digues sous-marines brisent la houle mais n'empêchent pas la montée des eaux.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Principe de la connaissance acquise, cela va créer une situation délicate pour le PLU.

Monsieur Michel Ceccaldi – Mairie de Bandol

Il faut donner à l'Etat des projets de mise en sécurité chiffrés.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Encourage chaque Commune à mandater un géomètre pour réaliser un plan « Littoral à risque de submersion » de son territoire pour garder la maîtrise de son domaine

- Décret Plage

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

La Baule : la concession a été donnée à Veolia. C'était une crainte lors de la mise en application du décret plage, que les Communes soient en « concurrence » avec un privé sur l'obtention d'une concession. Une Commune littorale ne devrait pas se laisser déposséder de sa gestion des bains de mer, des tarifs, comme de sa politique plage.

L'Etat a relevé de 300% en 10 ans le tarif des concessions.

Monsieur Franck Boumendil – Mairie de Saint Tropez

Un recours en en cours sur Véolia. Il faut impérativement que les Communes demandent les concessions de toutes leurs plages

Il faut minimiser la partie financière. C'est la mairie qui doit faire son cahier des charges

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Demande à ce que le SCLV soit reçu à l'Elysée pour discuter du décret plage et exposer la problématique du littoral Varois à un conseiller technique.

Congrès de l'ANEL : il faut que le SCLV soit représenté. Jacques Bompas s'occupe des billets pris en charge par le SCLV, via l'ANEL.

Monsieur le Président du SCLV annonce que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 13h00.



Gil BERNARDI
Président du SCLV

